



# RESEAU RURAL AUVERGNE

Groupe de travail :

« Aménagement de l'espace rural et urbanisme durable »

Réunion du 30 septembre 2008  
COMPTE-RENDU

## 1. le site des palhas de Molompize

Interventions de M. Couvret, président de la communauté de communes du Pays de Massiac et Mme Valleix, technicienne de la communauté de communes du Pays de Massiac ; puis visite sur site avec MM. Monier et Elzière, agriculteurs  
(Voir le diaporama joint)

### Présentation du site des Palhas :

La communauté de communes du Pays de Massiac souhaitait inciter le conducteur de l'A75, toute proche, à sortir de l'autoroute pour venir découvrir son territoire en le rendant attractif par un projet touristique. Une étude du territoire a montré un site favorable à Molompize en raison de la disponibilité du foncier et de son passé de cultures en terrasses. A partir de 1999, ces terrasses ont été réhabilitées pendant 4 ans par le biais d'un chantier d'insertion. Les travaux ont été subventionnés à hauteur de 80 %. En 2002, le site a accueilli les premières cultures en terrasse : le projet touristique est devenu celui de l'implantation d'agriculteurs. Aujourd'hui, trois agriculteurs exploitent 4 ha de vigne, 85 ares de plantes aromatiques et un verger conservatoire.

### Discussions sur l'aménagement du territoire :

Le président fait part des difficultés qu'il y a eu à faire croire en ce projet : beaucoup d'élus étaient sceptiques sur le résultat de la démarche. Ce projet ne pourrait plus voir le jour aujourd'hui car la communauté de communes a recentré ses actions sur la création d'équipements et de services à la personne.

Les agriculteurs indiquent que la production de vin reste modeste (3 à 4000 bouteilles) et est écoulée sans grande difficulté mais pas localement. Sur le territoire, la mémoire du passé viticole s'est perdue et le produit souffre d'un a priori défavorable. Un travail important a été réalisé sur les techniques viticoles mais pas sur la commercialisation.

La réhabilitation des cultures en terrasse et l'installation de nouveaux agriculteurs n'est pas perçue à la juste hauteur des travaux qui ont été entrepris. En effet, le projet initial était de nature touristique et n'a pas abouti : c'est ce qui semble avoir été retenu.

## 2. Regards croisés sur le thème des outils de maîtrise foncière agricole

Interventions de M. Allard, SAFER Auvergne, M. Rondepierre, association Terre de Lien, et M. Delorme, parc naturel régional du Livradois-Forez  
(Voir les diaporamas joints)

### Missions et fonctionnement de la SAFER Auvergne :

La SAFER a pour objectif d'orienter la destination du foncier rural en fonction des priorités des politiques d'aménagement public. Elle est automatiquement informée par les notaires de toute notification de projet de vente en milieu rural (à partir de 1 m<sup>2</sup> s'il existe un document d'urbanisme, à partir de 25 are sinon). Ceci lui permet :

- d'acquérir des terres (en Auvergne, 30 à 35 % du marché est acquis par la SAFER)
- de réguler les prix du marché et limiter la spéculation foncière
- maintenir des agriculteurs fermiers qui ne peuvent pas préempter

L'achat de terres peut être fait afin de permettre la protection de l'environnement, suite à la demande d'une collectivité et après avis de la DIREN. La SAFER n'a pas vocation à rester propriétaire des parcelles acquises : elle ne peut les stocker que pendant 5 ans au maximum.

### Missions et fonctionnement de l'association Terre de Lien :

Terre de Lien propose l'accompagnement à l'accès foncier rural pour ceux qui n'ont pas les moyens financiers d'acheter et ceux pour qui la terre est un outil de travail mais pas un bien dont ils souhaitent être propriétaires. Plusieurs démarches sont proposées :

- la SCI/GFA pour une acquisition collective de la parcelle : la pérennité n'est cependant pas assurée dans le temps
- société foncière de Terre de Lien : via la Nef (caisse solidaire du groupe Banque Populaire) et un produit financier, la société collecte un capital qui lui permet d'acheter du foncier agricole pour y installer des porteurs de projet (agriculteurs mais aussi porteurs de projet de développement durable du territoire)
- fondation Terre de Lien : captation de dons (en financier ou en terre)

Les deux derniers outils ont pour but d'installer ou maintenir des agriculteurs sur une terre qui ne leur appartient pas mais restera dans le « circuit » de l'agriculture après la fin de leur exploitation. La problématique de l'appartenance de la résidence (si elle se situe sur la parcelle exploitée) n'est pas encore tranchée.

### Outil pratique de maîtrise foncière agricole : le diagnostic foncier agricole

Dans le PNR du Livradois Forez (Haute-Loire, Puy-de-Dôme), six communautés de communes constituent le « réseau Installation foncier ». Elles ont élaboré un système d'information géographique (SIG) qui permet une veille active sur l'évolution des terres agricoles.

Entre 2002 et 2007, les six communautés de communes du parc ont fait réaliser des diagnostics fonciers agricoles avec le concours du conseil général du Puy-de-Dôme et du PNR. L'objectif était notamment de recenser les parcelles des exploitations conduites par des agriculteurs âgés de plus de 55 ans sans successeur connu. Pour mieux valoriser les données issues de ces diagnostics, les six communautés ont signé une convention (avec le PNR et le conseil général du Puy-de-Dôme) pour créer un réseau intitulé « réseau Installation foncier en Livradois Forez ». Pour animer ce réseau, un animateur, Nicolas Delorme, a été recruté par l'une des communautés.

Avec toutes les informations disponibles (diagnostics, cadastre, couches géographiques, etc.), une base de données a été constituée qui permet de construire une cartographie des exploitations à enjeux de cessation. Une mise à jour est effectuée régulièrement avec les données transmises par les collectivités, les organismes agricoles et grâce au travail du réseau auprès des agriculteurs.

Grâce à cette base de données, un certain nombre d'actions peuvent être menées, avec différents partenaires agricoles, répondant à l'objectif principal du réseau : « maintenir des actifs agricoles sur le territoire ». Ces opérations s'articulent essentiellement autour du suivi des exploitations à enjeux et de la restructuration foncière. On notera notamment la réalisation d'une expérimentation sur les échanges amiables ayant permis de restructurer 20 ha sur une douzaine d'exploitations (soit 44 ilots). Cette opération a également conduit à la réalisation d'un guide méthodologique pour la réalisation d'échanges amiables diffusé à l'ensemble des communautés de communes du Parc ainsi qu'à différents partenaires. D'autres actions sont en cours telles que la réalisation d'un recensement et d'une qualification des friches agricoles sur une communauté de communes, la réalisation d'une session d'accueil d'actifs, ou encore le stockage d'une exploitation sans successeur.

<b>PROCHAINE REUNION DU GROUPE : 29 janvier à la salle polyvalente de Loubeyrat (63)</b>
--

### Ordre du jour :

9h30 : accueil

Matinée : intervention et débat avec Anne Gentil, urbaniste : « Construire une politique intercommunale d'urbanisme : ambitions, outils et méthodes »

12h30 -14h : repas

14h -16h : le SCOT des Combrailles

16h - 16h30 : Proposition de travail pour la suite